FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	676
Moto-Club	BRIGUEUIL MX CLUB
N° d'affiliation	C3337
Date	26 JUIN 2022
Lieu	BRIGUEUIL 16420
Organisateur technique -	BRIGUEUIL MX CLUB-DEBIAIS S
E-mail	sebdebiais@hotmail.fr
Téléphone	06.66.86.27.53

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BUGEAT Patrice	Licence : 239793
Président du Jury ou Arbitre*	BRACHET Patrice	Licence : 049588
Membre du Jury	LAFON P	Licence : 103873
Membre du Jury	PINDRAY F	Licence : 042080
Commissaire technique responsable	EVRARD	Licence : 213991
Responsable du chronométrage	SEUGNET Patrick-FLC Chrono	Licence : 279503

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Chpt Ligue 85 cm3	12	15	85 cm3	30 € - NJ3 - NJ3C
T zone Nord 125 cm3	13	99	125 cm3	43 € - NJC - NJ3C- NCO
T zone Nord MX1/MX2	15	99	125 à 500 cm3	43 € - NJC - NJ3C - NCO
Challenge LOISIRS	13	99	125 à 650 cm3	43 € - NJC - NJ3C - NCO
Challenge open Charente	13	99	125 à 650 cm3	43 € NJC - NJ3C- NCO

Engagement :

Site Internet : engage-sports

Contact : Sébastien DEBIAIS

Téléphone : 0666862753 E-mail : sebdebiais@hotmail.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 12

Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ NON ☒ OUI (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... Dr Pierre ALLARY
Nombre de secouristes ..... 8 (+4 ambulanciers)
Nombre d'ambulance(s) 2
Hôpital le plus proche ..... Saint-Junien (87)
Temps de trajet (en min) ..... 15 min

Article 7 Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... 3 LES CONCHES
Adresse ..... 16420 BRIGUEUIL

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	51
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :
Longueur du circuit 1427
Largeur minimum de la piste 6
Largeur de la grille 31
Longueur de la ligne droite de départ 107
Nombre d'OCP* 16
**Officiels Commissaires de Piste*

- Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 08/03/2022	Date : 30/03/22	Date :
	Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine Siège : La Roquille 47350 ESCASSEFORT antenne : Limousin	Numéro :

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ——— **676**
Moto-Club ——— **BRIGUEUIL MX CLUB**
Date ——— **26 JUIN 2022**
Lieu ——— **BRIGUEUIL (16420)**

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ——— **25/06/2022**

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
16H00	20H00	**Contrôle administratif**	Toutes catégories	
16h00	20h00	**Contrôle technique**	Toutes catégories	

Fédération Française de Motocyclisme – **Direction des sports et de la réglementation**
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ——— 26/06/2022

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
7h00	8h00	**contrôle administratif**	toutes catégories	
7h00	8h00	**contrôle technique**	toutes catégories	

Fédération Française de Motocyclisme – **Direction des sports et de la réglementation**
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ——— 676
Moto-Club ——— BRIGUEUIL MX CLUB
Date ——— 26 JUIN 2022
Lieu ——— BRIGUEUIL (16420)

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ——— 26/06/2022

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
7h45		**Mise en place commissaires**		
8h00	8h20	**Essais libres + chrono**	Trophée Nord 125	20 min
8h25	8h45	**Essais libres + chrono**	Ligue 85	20 min
8h50	9h10	**Essais libres + chrono**	Trophée Nord MX1-MX2	20 min
9h15	9h35	**Essais libres + chrono**	Trophée Loisirs/féminines	20 min
9h40	10h00	**Essais libres + chrono**	Challenge OPEN Charente	20 min
		PAUSE		
10h10	10h30	**MANCHE 1**	Trophée Nord 125	15 min + 2 t
10h35	10h55	**MANCHE 1**	Ligue 85	15 min + 2 t
11h00	11h20	**MANCHE 1**	Trophée Nord MX1-MX2	15 min + 2 t
11h25	11h45	**MANCHE 1**	Trophée Loisirs/féminines	15 min + 1 t
11h50	12h10	**MANCHE 1**	Challenge OPEN Charente	15 min + 1 t
		DEJEUNER		
13h35		**Mise en place commissaires**		
13h45	14h05	**MANCHE 2**	Trophée Nord 125	15 min + 2 t
14h10	14h30	**MANCHE 2**	Ligue 85	15 min + 2 t
14h35	14h55	**MANCHE 2**	Trophée Nord MX1-MX2	15 min + 2 t
15h00	15h20	**MANCHE 2**	Trophée Loisirs/féminines	15 min + 1 t
15h25	15h45	**MANCHE 2**	Challenge OPEN Charente	15 min + 1 t
		PAUSE		
16h00	16h20	**MANCHE 3**	Trophée Nord 125	15 min + 2 t
16h25	16h45	**MANCHE 3**	Ligue 85	15 min + 2 t
16h50	17h10	**MANCHE 3**	Trophée Nord MX1-MX2	15 min + 2 t
17h15	17h35	**MANCHE 3**	Trophée Loisirs/féminines	15 min + 1 t
17h40	18h00	**MANCHE 3**	Challenge OPEN Charente	15 min + 1 t
		RECOMPENSES		

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 676
Moto-Club — BRIGUEUIL MX CLUB
Date — 26 JUIN 2022
Lieu — BRIGUEUIL 16420

ANNEXE
Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	BUGEAT Patrick	239793
Délégué	BRACHET Patrice	049588
OCS	DUBOIS M	009108
OCS	LAFON P	103873
OCT	EVRARD	213991
OCT	PINDRAY F	042080
Chronométrage	SEUGNET Patrick	276503
OCP	COURIVAUD Jean Claude	337655
OCP	SOLIVEAU Jérôme	337640
OCP	BLAUD Marie-José	078461
OCP	BOUCHET Jacques	232119
OCP	AUGEREAU Jordan	078461
OCP	BRUNETEAU James	117954
OCP	BLONDET Thierry	337653
OCP	DUPORT Denis	372620
OCP	DUPORT Pierre	340408
OCP	HAMELIN Stéphane	278883
OCP	MALICHIER Jean Pierre	337644
OCP	GUILMINEAU Jacky	337649
OCP	PINDRAY Thierry	042075
OCP	LE MOAL Séverine	372623
OCP	MOREAU Christophe	216801
OCP	DRAPEAU Bruno	232119

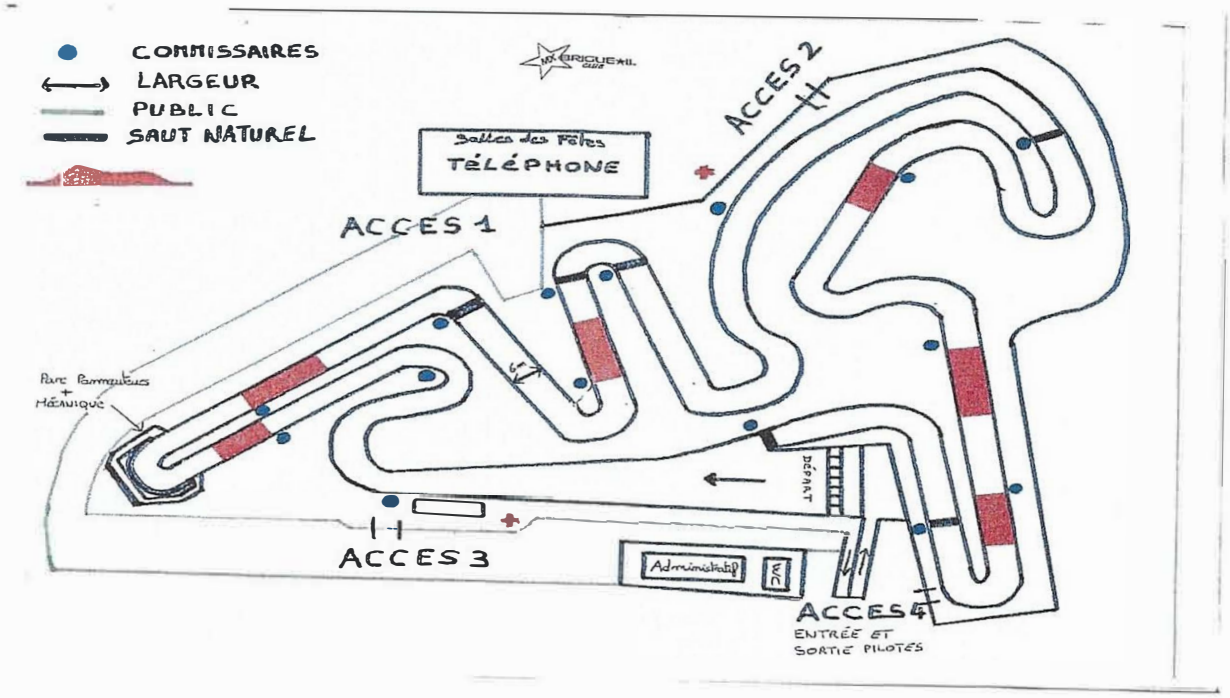

Le 27/03/2019

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 25 77 00

Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

BRIGUEUIL MX CLUB
MAIRIE - 16420 BRIGUEUIL

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 10960131504 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS** se déroulant à **3 CONCHES - BRIGUEUIL** du **25/06/2022** au **26/06/2022.**

Cette attestation est valable du **25/06/2022** à **14:00** au **26/06/2022** à **20:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport,** qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Strasbourg** , le **29 mars 2022**

Pour la société,

AXA France
26/28 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 44 60 00

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle Dont frais d'urgence	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Préjudice écologique accidentel Dont frais de prévention du préjudice écologique	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme